

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 5 juin 2026 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2010 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2605348A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2010-791 du 12 juillet 2010 modifié instituant la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire pour les fonctionnaires du ministère de l'intérieur occupant certains postes relevant de la gendarmerie nationale,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 12 juillet 2010 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le premier jour du mois suivant sa publication.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juin 2026.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale,
E. HUBSCHER

Le ministre de l'action
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur
chargé de la 5^e sous-direction
de la direction du budget,
C. BOISNAUD

Le directeur général de l'administration
et de la fonction publique,
B. MELMOUX-EUDE

ANNEXE

Désignation de l'emploi	Niveau des responsabilités exercées	Nombre de points d'indice majoré par emploi	Nombre maximal d'emplois	Nombre maximal de points
Fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans le domaine de la gestion du personnel ou des ressources humaines	A	De 15 à 30	77	1 715
	A/B	De 15 à 20	42	780
	B	De 15 à 20	146	2 295
	B/C	De 10 à 20	65	725
Fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans le domaine budgétaire, financier et logistique	A	De 20 à 30	49	1 120
	A/B	De 20 à 25	11	265
	B	De 15 à 20	68	1 100
	B/C	15	11	165
Fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans le domaine scientifique et technique	A	De 15 à 25	24	555
	A/B	De 15 à 20	8	130
	B	De 15 à 20	52	840
	B/C	De 10 à 15	103	1 430
	C	15	3	40
Fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans le domaine informatique	A	De 20 à 25	9	190
	A/B	20	1	20
	B	De 15 à 20	3	55
Fonctions comportant l'exercice d'une responsabilité ou d'une technicité particulière dans le domaine immobilier	A	De 20 à 30	14	400
	B	De 15 à 20	25	395
Totaux	/	/	711	12 210